

COMMUNAUTE URBAINE

DE

BORDEAUX

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2006
(CONVOCAION DU 11 DECEMBRE 2006)

(Convocation du **Erreur ! Aucune variable de document fournie.**)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00)	Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30)	M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25)	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien	

LA SÉANCE EST OUVERTE

Projet de budget primitif pour l'exercice 2007 - Adoption

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Après avoir entendu le rapport de M. HOUDEBERT, Vice-Président de la Communauté, Président de la Commission Finances Planification, sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2007 de la Communauté Urbaine de Bordeaux proposé par son Président, M. Alain ROUSSET.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre, des prévisions de recettes et de dépenses de ce budget,

Le Conseil de Communauté,

- Vu la loi du 31 décembre 1966, le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément les dispositions prévues à l'article L 2312-2 ;

- Vu la délibération 01/1006 du 9 novembre 2001 par laquelle le Conseil de Communauté a décidé de voter son budget :

- par nature avec présentation fonctionnelle
- par chapitre avec possibilité d'ouvrir en section d'investissement des opérations constituant des chapitres.

- Vu le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance publique du 24 novembre 2006 ;

- Vu le budget primitif 2007 de la Régie à seule autonomie financière de l'Abattoir, lequel en application des articles R 2221-63 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales a reçu un avis favorable de son conseil d'exploitation lors de sa réunion du 4 octobre 2006 et est présenté, ce même jour, à votre Assemblée ;

- Vu le budget primitif 2007 de la Régie à seule autonomie financière des Restaurants Administratifs, lequel en application des mêmes articles R 2221-63 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales a reçu un avis favorable de son conseil d'exploitation lors de sa réunion du 12 décembre 2006 et est présenté également, ce même jour, à votre Assemblée ;

- Vu le budget primitif 2007 de la Régie à simple autonomie financière du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.), lequel en application des mêmes articles R 2221-63 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales a reçu un avis favorable lors de sa réunion du 8 décembre 2006 et est présenté, ce même jour, à votre Assemblée ;

- Vu le budget primitif 2007 de la Régie à simple autonomie financière du Service Public de distribution d'eau industrielle lequel en application des mêmes articles R 2221-63 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales a reçu un avis favorable lors de sa réunion du 14 décembre 2006 et est présenté, ce même jour, à votre assemblée ;

- Considérant que ces quatre budgets annexes sont rattachés pour ordre au budget de notre Etablissement ;

- Vu les dispositions des articles L 1612-4, L 1612-5 et 1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant l'équilibre budgétaire desquelles il résulte que "... n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section d'investissement comporte un excédent notamment après inscriptions des dotations aux amortissements exigées" ;

Après en avoir délibéré, décide d'approuver, chapitre par chapitre et selon le détail ci-après, le projet de budget primitif pour l'exercice 2007 de la Communauté Urbaine de Bordeaux :

lequel projet de budget 2007 est arrêté, en dépenses et en recettes, aux sommes suivantes :

	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	819 740 999	819 740 999	560 142 655	658 544 986	259 598 344	161 196 013
BUDGETS ANNEXES	577 796 627	578 790 165	473 486 937	376 078 144	104 309 690	202 712 021
dont						
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	112 248 014	112 248 014	100 334 466	72 766 700	11 913 548	39 481 314
SPANC	164 250	164 250	139 850	32 900	24 400	131 350
ASSAINISSEMENT	66 051 629	66 051 629	36 255 341	33 225 726	29 796 288	32 825 903
EAU INDUSTRIELLE	1 808 902	1 808 902	636 400	676 500	1 172 502	1 132 402
TRANSPORTS URBAINS	386 951 670	386 951 670	328 275 662	263 954 662	58 676 008	122 997 008
PARCS DE STAT°	3 311 364	3 311 364	2 856 044	1 756 044	455 320	1 555 320
ABATTOIR	1 247 520	2 000 917	140 123	0	1 107 397	2 000 917
REGIE ABATTOIR	2 017 920	2 017 920	1 923 400	1 663 920	94 520	354 000
REGIE RESTAURANTS ADMINIST.	1 611 400	1 726 400	1 496 400	609 300	115 000	1 117 100
RESEAU DE CHALEUR	1 570 958	1 570 958	741 392	655 392	829 566	915 566
CREMATORIUM	700 000	825 014	574 986	700 000	125 014	125 014
S.E.P.F.	113 000	113 127	112 873	37 000	127	76 127
TOTAL SECTIONS BUDGET GENERAL	1 397 537 626	1 398 531 164	1 033 629 592	1 034 623 130	363 908 034	363 908 034
Excédent d'investissement prévisionnel	993 538		993 538			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	1 398 531 164	1 398 531 164	1 034 623 130	1 034 623 130	363 908 034	363 908 034

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Abstention des élus Communistes et apparenté
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 JANVIER 2007**

M. HENRI HOUDEBERT

